

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 10 juillet 2012 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de madame Marie-Claude B-Nichols, mairesse.

Présences :

Madame la conseillère, Danie Deschênes
Messieurs les conseillers, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Également présente : mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Tania Murphy, greffière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE**2012-07-186 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'approuver l'ordre du jour, tel que modifié.

Points ajoutés :

- 6.1** Omnium de golf du maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion – achat de billets;
- 6.2** Soirée-bénéfice « Misez sur la Pointe » - Société de développement du Parc Historique de la Pointe-du-Moulin.
- 6.3** Octroi de contrat – révision de l'étude géotechnique – Fondasol inc.

ADOPTÉE

2012-07-187 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2012 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUIN 2012

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2012 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juin 2012 au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2012 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juin 2012, tel que présenté.

ADOPTÉE

2012-07-188 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE JUIN 2012 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de juin 2012, au montant de **387 333.22 \$**.

ADOPTÉE

2012-07-189 **LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUIN 2012 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de juin 2012, au montant de **584 069.68 \$**.

ADOPTÉE

2012-07-190 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 494 – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – SECTEURS PATRIMONIAUX**

Monsieur le conseiller Jean Fournel, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le règlement no **494** concernant les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale – Secteurs patrimoniaux afin de mieux contrôler l'intégration et l'harmonisation des bâtiments avec le milieu bâti et le paysage naturel, en assurant la protection et la mise en valeur du cadre bâti, ainsi que l'aménagement des terrains, de manière à ce qu'ils s'intègrent bien au paysage.

2012-07-191 **RÈGLEMENT NO 440-6 : MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 440 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS - ADOPTION**

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement sur les permis et certificats no 440 aux fins d'ajouter un délai de validité pour la déclaration des travaux et ajouter une disposition relative aux sanctions;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 17 avril 2012; que le premier projet de règlement a été adopté lors d'une séance tenue le 8 mai 2012; que le second projet a été adopté, sans changement, lors d'une séance tenue le 12 juin 2012 et qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue dans le délai prescrit;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 12 juin 2012;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'adopter le Règlement no 440-6 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les permis et les certificats numéro 440 aux fins d'ajouter un délai de validité pour la déclaration des travaux et ajouter une disposition relative aux sanctions ».

ADOPTÉE

2012-07-192 **RÈGLEMENT NO 493 : RÈGLEMENT CONSTITUANT LE SITE DU PATRIMOINE DE L'ÉGLISE SAINTE-JEANNE-DE-CHANTAL - ADOPTION**

Considérant que la *Loi sur les biens culturels* (L.R.Q., c. B-4) permet à une municipalité d'adopter un règlement aux fins de conserver et mettre en valeur un site où se trouvent des biens culturels immobiliers qui présente un intérêt d'ordre esthétique et historique;

Considérant que le Comité Consultatif d'Urbanisme a donné une recommandation favorable afin de constituer le site du patrimoine de l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal;

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance tenue le 17 avril 2012;

Considérant qu'un avis spécial a également été transmis au propriétaire concerné par la constitution de ce site du patrimoine;

Considérant qu'une séance de consultation publique a été tenue par le Comité Consultatif d'Urbanisme le 29 mai 2012 durant laquelle tout intéressé a pu faire ses représentations concernant cette constitution;

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter le Règlement no **493** intitulé : « Règlement constituant le site du patrimoine de l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal ».

ADOPTÉE

2012-07-193 SIGNALISATION ROUTIÈRE : INSTALLATION DE PANNEAUX D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'installer des panneaux d'interdiction de stationnement dans les courbes en face des adresses suivantes :

- 5 rue Richer - Côté Est
- 145 au 149 rue Renaud - Côté Est
- 7 rue Rouleau - Côté Est
- 27 au 33 rue Rémillard - Côté Est
- Sur la rue Lucien-Thériault, à côté du 1 rue Sylvio-Leduc
- 25 et 93 rue Lucien-Thériault
- 2 et 18 rue Françoise-Cuillerier - Côté Est

Et dans les virages à 90° en face des adresses suivantes :

- 14 au 22 rue de la Valline
- 11 rue de la Valline

ADOPTÉE

2012-07-194 PONTS D'ÉTAGEMENT SAINTE-MARIE

Considérant que les deux ponts d'étagement Sainte-Marie ont été construits par le Ministère des Transports du Québec vers 1965 lors de la construction de la sortie 41 de l'A-40 Ouest;

Considérant que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a procédé à la fermeture des ponts d'étagement Sainte-Marie en mars 2011 pour des raisons de sécurité en tenant compte de leur état avancé de détérioration générale;

Considérant que la fermeture du pont d'étagement vers le boulevard des Anciens-Combattants a un impact direct pour les usagers de l'A-40 Ouest qui convergent vers les villes de L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, Pincourt et Terrasse-Vaudreuil;

Considérant que le prochain lien viable pour ces usagers est le boulevard Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion qui connaît déjà une problématique de congestion importante;

Considérant que les villes avoisinantes utilisent les voies de contournement depuis mars 2011;

Considérant que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a fait la démonstration exhaustive que les ponts d'étagement ont été construits pour créer un lien entre l'A-40 Ouest et l'A-20 via le boulevard des Anciens-Combattants;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu de réitérer au MTQ que cette sortie constitue une infrastructure régionale bénéficiant à un ensemble de citoyens du Québec, de l'Ouest de l'Île-de-Montréal, comme de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et que les coûts de l'ensemble du projet (démolition et construction) ne peuvent être imputés aux seuls citoyens de Sainte-Anne-de-Bellevue, mais plutôt l'être par le MTQ considérant la vocation régionale de l'infrastructure et sa partie intégrante au réseau routier national.

Que copie de la présente résolution soit transmise à messieurs Pierre Moreau, ministre des Transports du Québec, Yvon Marcoux, député de Vaudreuil et Francis Deroo, maire de Sainte-Anne-de-Bellevue.

ADOPTÉE

2012-07-195 **SERVITUDE AVEC BELL CANADA ET HYDRO-QUÉBEC TOUCHANT LES LOTS 4 879 643, 4 879 642 ET 4 924 419 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de servitude en faveur de Bell Canada et d'Hydro-Québec sur les lots 4 879 643, 4 879 642 et 4 924 419 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil.

ADOPTÉE

2012-07-196 **ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX POUR LE PROJET DOMICILIAIRE MILLENIUM II (PROJET L'ARISTOCRATE) AVEC LA COMPAGNIE 9130-0723 QUÉBEC INC. – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative à des travaux municipaux pour le projet domiciliaire Millenium II (projet *L'Aristocrate*) à intervenir avec la compagnie 9130-0723 Québec inc.

ADOPTÉE

MONSIEUR LE CONSEILLER NORMAND PIGEON SE RETIRE DE LA SALLE DU CONSEIL

2012-07-197 **CONTRAT DE SERVICE AVEC LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES (SODEC) – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'autoriser la mairesse à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de service avec la Société de Développement des Entreprises Culturelles (SODEC), daté du 1^{er} avril 2012, pour les services de supervision de l'entretien et les services d'agents d'information du parc de la Pointe-du-Moulin venant à échéance le 31 mars 2013.

ADOPTÉE

MONSIEUR LE CONSEILLER NORMAND PIGEON REVIENS À LA TABLE DU CONSEIL

2012-07-198 **AUTORISATION POUR LE PAIEMENT DU COÛT D'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE MITOYENNE ENTRE LA PROPRIÉTÉ SISE AU 6, RUE HUBERT-LEDUC ET LA PROPRIÉTÉ DE LA VILLE**

Considérant la demande présentée par le propriétaire du 6, rue Hubert-Leduc relativement au partage des frais pour l'installation d'une clôture mitoyenne entre la propriété de la Ville et l'immeuble du propriétaire;

Considérant que la participation de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot est de 1 050 \$ plus taxes;

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser de partager les frais pour l'installation d'une clôture mitoyenne pour une somme de **1 313.02 \$**, taxes incluses.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-141-00-991.

ADOPTÉE

2012-07-199 **ENGAGEMENT DE PERSONNEL : ANALYSTE EN COMPTABILITÉ**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'engager madame **Julie Périgny** au poste d'analyste en comptabilité, à compter du 13 août 2012, selon les conditions prévues à la convention collective présentement en vigueur.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-132-00-111.

ADOPTÉE

2012-07-200 **OMNIUM DE GOLF DU MAIRE DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION – ACHAT DE BILLETS**

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant que les profits du tournoi de golf Omnium de golf du maire de Vaudreuil-Dorion seront distribués en soutien aux organismes et citoyens de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot achète 2 billets pour le tournoi de golf de la Ville de Vaudreuil-Dorion, qui aura lieu le 3 octobre 2012 au Club de Golf Summerlea au coût total de **400 \$**, et d'autoriser la mairesse Marie-Claude B-Nichols et le conseiller Sylvain Lemire à y participer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

2012-07-201 SOIRÉE-BÉNÉFICE « MISEZ SUR LA POINTE » - SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU PARC HISTORIQUE DE LA POINTE-DU-MOULIN

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot achète 7 billets pour la soirée-bénéfice « Misez sur la Pointe », le 25 août 2012, organisée par la Société de Développement du Parc Historique de la Pointe-du-Moulin, au coût total de **315 \$** et d'autoriser les membres du Conseil à y participer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

2012-07-202 OCTROI DE CONTRAT – RÉVISION DE L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – FONDASOL INC.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'octroyer le contrat à **Fondasol inc.** pour établir un programme de reconnaissance géotechnique en vue de réviser et réactualiser l'étude de stabilité des sols relativement au secteur domiciliaire « Les Palissades de l'anse » au montant de **18 600 \$** plus taxes.

D'autoriser la directrice générale à signer le contrat à intervenir entre les parties.

Que cette dépense soit puisée à même le Règlement d'emprunt no 495.

ADOPTÉE

2012-07-203 RÈGLEMENT NO 487 : DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DU REGISTRE

La greffière dépose, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q. chapitre E-2.2), le certificat des résultats du registre des personnes habiles à voter concernant le Règlement no 487.

2012-07-204 **RÈGLEMENT NO 495 : DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS
DU REGISTRE**

La greffière dépose, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q. chapitre E-2.2), le certificat des résultats du registre des personnes habiles à voter concernant le Règlement no 495.

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

Rapport du mois de juin 2012 de la Gestion du territoire;

PÉRIODE DE QUESTIONS

2012-07-203 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu de lever la séance à 19h56.

ADOPTÉE

Marie-Claude B-Nichols
Mairesse

Katherine-Erika Vincent
Directrice générale

/vc
